Modalités d'accès au collège - Vigipirate

publié le 05/02/2015

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé la mise en application du plan Vigipirate.
Ceci m'a conduit à modifier les modalités d'accès au collège, que je souhaite rappeler :

- **Les élèves accèdent au collège par le portail d'entrée, et seulement par cette entrée** .
J'insiste bien sur l'obligation de passer par la grille piétons et non par le parking du collège, lieu réservé aux véhicules des personnels et aux livraisons.
L'entrée et la sortie par le parking sont strictement interdites aux élèves.

- La grille est ouverte par **un surveillant qui contrôle l'accès au collège** : toute personne étrangère au collège doit se signaler (visiteurs, parents ou autres).

- La grille est ouverte à partir de **8h10 le matin et fermée à partir de 17h05 le soir.**

- Durant la journée, la grille est fermée à clé, **les surveillants ouvrent la grille 5 minutes avant l'horaire d'entrée en classe et la referment 5 minutes après** :

8h10 à 8h25
8h45 à 8h50
9h15 à 9h20
10h15 à 10h30
11h20 à 11h30
11h55 à 12h00
12h20 à 12h30
12h50 à 13h00
13h25 à 13h30
13h40 à 13h55
14h45 à 14h55
15h20 à 15h30
15h45 à 16h00
16h55 à 17h05

Les élèves doivent attendre l'ouverture de la grille pour accéder au collège .
Ceci implique que les élèves doivent arriver, et/ou être déposés, à l'heure.

Dans l'intérêt de chacun, je vous demande de respecter et de faire respecter cela.

Document joint

consignes_acces_college_parents_et_eleves_022015 (PDF de 191.8 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.